

RACHAT DES TITRES

Afin d'assurer la protection des investisseurs, l'Autorité des marchés financiers veille au respect de la réglementation applicable à l'ensemble des gestionnaires d'organismes de placement collectif du Québec. C'est pourquoi Desjardins Société de placement inc., gestionnaire des Fonds Desjardins, vous rappelle annuellement vos droits.

Ainsi, il est possible, en tout temps, de demander le rachat d'une partie ou de la totalité des titres que vous détenez dans un fonds, à condition que le rachat porte sur un montant minimum de 50 \$.

Au Québec et en Ontario :

- en téléphonant à votre caisse Desjardins du Québec ou de l'Ontario au 1 800 CAISSES (1 800 224-7737) ;
- en téléphonant au Service à la clientèle – Fonds Desjardins au 514 286-3499 ou 1 866 666-1280 dans le cas de non-résidents canadiens ;
- en téléphonant à Desjardins Solutions en ligne AccèsD au 514 JACCESD (522-2373) ou 1 800 CAISSES (1 800 224-7737).

Dans tout territoire du Canada où l'on peut souscrire des titres de Fonds Desjardins :

- en vous rendant à votre point de service Desjardins, chez un courtier en valeurs mobilières ou un courtier en épargne collective dûment inscrit.

Toute demande reçue par le gestionnaire de fonds avant 16 h (heure de Montréal) un jour d'évaluation est exécutée à la valeur liquidative par titre déterminée ce jour-là. Toute demande reçue après 16 h est exécutée à la valeur liquidative par titre déterminée le jour d'évaluation suivant. Le gestionnaire de fonds vous versera le produit du rachat, déduction faite des frais applicables, dans un délai de trois jours ouvrables suivant la date à laquelle le prix de rachat a été déterminé, pourvu qu'il ait reçu tous les documents nécessaires en même temps que votre ordre de rachat.

Si ces documents dûment remplis ne sont pas reçus par le gestionnaire de fonds au plus tard à la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable suivant la date de rachat, le fonds sera alors présumé avoir reçu un ordre d'achat pour un nombre de titres du fonds équivalant à celui racheté. Le produit du rachat sera appliqué au paiement des titres acquis en remplacement.

Le gestionnaire de fonds peut suspendre le rachat des titres d'un fonds ou retarder le paiement du prix de rachat lors de circonstances exceptionnelles décrites à la section *Suspension des rachats* du *Prospectus simplifié* (page 12).



Desjardins
Gestion de patrimoine

PLACEMENTS • INVESTISSEMENTS

Coopérer pour créer l'avenir